



L'ADEC, réunie en conseil d'administration le 22 avril 2013, approuve les principes du PLU tels qu'ils ont été présentés en réunion publique le 10 avril et dans l'exposition en cours, mais regrette que ces principes restent formulés en termes généraux et sans que le bilan de l'actuel PLU ait été dressé.

Alors que le Conseil municipal s'apprête à entériner le projet de PLU, y compris le zonage et les règlements de chaque zone, nous étions en droit d'attendre des informations plus précises.

L'association déplore d'autre part que le PLU soit bouclé au moment où la réflexion sur l'Agenda 21 communal va commencer. N'aurait-il pas fallu inverser le calendrier ?

L'extension programmée de la zone d'activités de Kerpont vers l'est pose une nouvelle fois le problème de la cohabitation des activités et de l'habitat.

Le projet SITA-ouest qui a suscité les oppositions justifiées des riverains et un recours gracieux de notre part, montre les difficultés qu'amène la localisation d'activités industrielles à proximité immédiate des maisons.

Que deviendront les 9 maisons de Kerbaudrec et les 3 maisons du Poux, cernées par une zone d'activités élargie ? A-t-on songé au devenir de ces habitants ? Quelles mesures vont être prises pour protéger leur cadre de vie ?

L'extension de la zone de Kerpont se fera aussi à proximité de l'important lotissement de la Montagne du Salut. Une zone tampon suffisamment large doit séparer, dans tous ces cas, zones d'activités et zones résidentielles.

L'ADEC regrette que le PLU ne tienne pas compte des projets routiers concernant la commune ni de leur impact : projet départemental de mise à 4 voies de la RD 769 pour ne faire gagner qu'une ou deux minute(s) de trajet ; projet de prolongement de la rue Daniel Trudaine pour desservir l'extension de la ZI de Kerpont.

L'ADEC approuve le choix de favoriser les déplacements doux. De nouvelles pistes piétons-vélo, sur le modèle de celle réalisée entre Kerflem et Lanester, sont souhaitables, notamment entre le centre-ville et la Montagne du Salut.

L'association approuve le « *développement des sentiers piétonniers* ». Elle partage l'idée que cela ne peut se faire que « *dans le respect de l'environnement et du droit de propriété* » et le constat que le Scorff est « *peu accessible* ». Elle réaffirme également clairement que cette vallée est un bien commun auquel la population doit pouvoir accéder.

Développer des cheminements doux pour accéder à des points de vue « *valorisés* » sur le Scorff est, de ce point de vue, un projet vague (quels cheminements ? quelle valorisation ?) et insuffisant, permettant juste d'entrevoir la vallée, sans y accéder.

L'ADEC déplore que la municipalité et le Syndicat du Scorff aient apparemment enterré le moindre projet de sentier dans la vallée du Scorff, malgré nos demandes et nos propositions répétées.

L'ADEC regrette par ailleurs que les cartes n'indiquent aucun cheminement doux en direction de l'est de la commune, alors que des réseaux de chemins existent (secteur de St Sulan, Trescouédic).

La préservation de l'identité des hameaux remarquables est nécessaire, car dans plusieurs villages, des bâtiments modernes (toitures en terrasses ou de tôle, couvertures en tuiles) ont été récemment construits au milieu de maisons plus traditionnelles, rompant l'unité de l'habitat.

Caudan, le 22 avril 2013.

pour l'ADEC, le président, Philippe LAPRESLE